

# Le Syndicat Au Service des PLP

**LE JOURNAL  
DE L'ACADEMIE DE NICE**

1er TRIMESTRE  
2017-18

## EDITO

L'enseignement professionnel en danger !

Le quinquennat qui s'annonce n'augure pas de perspectives rassurantes pour l'Education Nationale et l'enseignement professionnel en particulier.

Nos combats à mener pour valoriser notre métier et défendre l'enseignement professionnel :

- La défense et le respect de nos statuts
- Augmenter les salaires des enseignant-e-s et améliorer nos conditions de travail
- Rétablir un véritable plan de formation et de recrutement des PLP
- Améliorer les conditions d'études des élèves et de la vie lycéennes
- Reconquérir les parcours en 4 ans
- Redonner le pilotage de la carte des formations à l'Education nationale
- Rétablir des diplômes de qualité avec des contenus ambitieux, la fin des CCF et des blocs de compétences, un véritable oral de rattrapage.

Notre plus grand combat reste la lutte contre le « tout apprentissage ». Le nouveau gouvernement va mettre en place, dans tous les LP, un mixage des publics. Le développement dans nos lycées de sections d'apprentissage va aspirer nos élèves et menacer nos postes. C'est une dégradation de nos conditions de travail, la fin de nos savoir-faire pédagogiques qui sonneront le glas des Lycées professionnels.

Nous sommes en danger.

Les élèves ne représentent, dans la sphère Macron, qu'une masse salariale aux services du profit de l'entreprise. La volonté de mettre à la disposition de l'entreprise, une main d'œuvre formée uniquement en fonction de ses besoins par le biais de l'apprentissage montre bien le désengagement de l'Etat dans les principes fondamentaux de l'école : l'égalité et l'épanouissement par le savoir et la culture. Ce projet vise à exclure tout un pan de la jeunesse du service public d'éducation.

Nos élèves et leurs familles sont en danger.

Pour le SNUEP-FSU la valorisation de l'enseignement professionnel est une exigence sociale.

RUGGIERO Andrée  
CAZACH Emmanuelle

Journal réalisé par  
SICSIC Michel  
LE ROY Sébastien

Le Syndicat Spécifique  
des PLP

# Du côté des CAPA

Le vendredi 16 juin 2017 se sont tenues les CAPA hors classe et mutations.

## La CAPA hors classe :

Cette année, 904 enseignant-es étaient promouvables : 461 hommes et 443 femmes.

58 ont été promu-es (27 hommes et 31 femmes) : 42 enseignant-es au 11<sup>ème</sup> échelon et 16 au 10<sup>ème</sup> échelon. Les élu-e-s du SNUEP-FSU ont à nouveau dénoncé la notion très subjective des notations et les des avis des personnels de direction et inspecteurs qui nuisent à un avancement fondé sur l'ancienneté et le travail face aux élèves.

Ce qui est privilégié depuis des années, ce sont les services rendus à la hiérarchie et en contre partie, les avis exceptionnels sont distribués, en guise de récompense, favorisant ainsi un rythme d'avancement beaucoup plus rapide.

Le SNUEP-FSU n'accepte pas cette pratique et revendique un avancement pour tous à un rythme unique, le plus favorable aux agents.

## La CAPA mutation :

235 demandes de mutation dont 83 obligatoires (entrants dans l'académie, réintégration, mesures de carte scolaire) ont été examinées cette année. Sur les 152 demandeurs volontaires dont 59 TZR, seulement 47 obtiennent satisfaction, dont 19 TZR.

Nos chaines, que certains syndicats trouvent inutiles, ont permis à 6 collègues de muter alors que l'algorithme les avait « oubliés » et d'améliorer le rang de vœu obtenu d'une dizaine d'autres.

Le SNUEP-FSU ne peut pas se satisfaire de ces résultats malgré les efforts déployés pour fluidifier le mouvement. L'insuffisance de moyens, les heures supplémentaires empêchant les créations, les nombreux BMP non transformés en postes pour des raisons obscures, les postes stagiaires principalement implantés dans le département des Alpes-Maritimes paralysent en partie le mouvement.

# Du côté des Lycées

## Au lycée Louis Pasteur à Nice :

Les enseignants ont été en grève le jeudi 4 mai 2017.

Depuis la rentrée 2015 et le changement de direction, les enseignants du lycée font face à une absence totale d'organisation et de communication. L'absence de sécurité, la gestion des personnels par le mépris, voire le déni ont contribué à instauré un climat délétère tant pour les personnels que pour les élèves.

Le paroxysme a été atteint lorsque la médiatrice académique à laquelle ont fait appel les enseignants n'a jamais pris la peine de jouer son rôle et a pris fait et cause pour le Proviseur !

Reçus en audience par la Directrice académique adjointe, Mme Aubry le mercredi 10 mai 2017, les enseignants sont toujours dans l'attente d'une réponse, d'une solution pour mettre fin à cette situation.

Clairement, l'Inspection Académique leur a signifié par cette absence de réponse, que le lycée Pasteur ne l'intéresse pas... et pendant ce temps le chaos continue.

Le Syndicat  
Spécifique  
des PLP

SNUEP-fsu

## Du côté des Lycées...suite

### Au lycée du Val d'Argens au Muy :

La direction, sans concertation, souhaite mettre en place pour la rentrée des départs en PFMP en décalé : dans les classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale industrielles, les élèves partiront par moitié de classe en entreprise.

C'est une attaque directe contre nos statuts, une remise en question du fonctionnement des lycées professionnels. L'article 31 du Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 qu'aucun autre texte ne remet en cause précise bien que : « Pendant les périodes de formation en entreprise des élèves d'une division, **chaque professeur de lycée professionnel** enseignant dans cette division participe à l'encadrement pédagogique de ces élèves. La charge de cet encadrement est répartie entre les enseignants en tenant compte, notamment, du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement qu'ils dispensent dans cette division. L'encadrement pédagogique d'un élève est comptabilisé dans le service du professeur pour deux heures par semaine, dans la limite de trois semaines par séquence de stage. »

La mobilisation d'une majorité des collègues de la SEP a permis de renvoyer à la rentrée ce projet de PFMP sans pour autant avoir la garantie que cela passera par le dialogue avec l'ensemble des équipes pédagogiques.

C'est une volonté délibérée de nous faire travailler plus, d'annualiser notre temps de travail.

Les personnels de direction, à l'image de ce qui se passe au lycée du Val d'Argens, culpabilisent les enseignants qui s'opposeraient à ces changements, sous prétexte que cela irait dans l'intérêt des élèves. C'est une pratique qui tend à se généraliser.

Nous devons tous, dans nos établissements être très attentifs, très vigilants sur ce genre de pratiques et ne pas hésiter à faire remonter les informations auprès du syndicat.

Le SNUEP-FSU interviendra, chaque fois qu'il en sera informé.  
Ensemble, exigeons le respect de notre statut.

## Du côté du métier

### Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique

« Si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. »

Qui tenait ces propos en mai 2015 ? Un certain Emmanuel Macron ! Aujourd'hui, son premier ministre annonce le prochain rétablissement du jour de carence dans la fonction publique !

Et pourtant, dans 75 à 80% des cas, les salarié-es du privé sont couvert-es par des accords de convention collective grâce auxquels les jours de carence ne sont pas à leur charge directe mais à celle de l'employeur.

Les fonctionnaires souvent considéré-es comme des privilégié-es seront donc traité-es comme la minorité des salarié-es du privé les moins bien traité-es !

Le Syndicat  
Au Service  
des PLP

**SNUEP** -fsu

# Du côté du métier

## Une audience au rectorat autour de l'évaluation:

Le jeudi 8 Juin 2017, M. Césaro de la direction de l'action pédagogique et des inspections, a reçu une délégation de la FSU sur le thème de l'évaluation des enseignants.

Avec le PPCR, les inspections connaissent une réforme. C'est la fin de l'inspection classique qui est remplacée par l'entretien de carrière. Cet entretien doit, de façon objective définir la « valeur professionnelle » de l'enseignant. L'évaluation sera conduite par deux protagonistes : l'Inspecteur et le Chef d'établissement, selon une grille prédéfinie au Journal Officiel du 10 mai 2017.

Ces entretiens de carrière concernent les enseignants aux 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> échelons, mais dont seulement 30% d'entre eux connaîtront un coup de pouce d'une année dans leur avancement.

Sur la procédure : tous les enseignants concernés auraient du recevoir au mois de juin par mailing et i-prof une lettre les informant de leur RDV de carrière dans l'année qui va suivre. L'année du RDV, les enseignants seront informés un mois avant des dates des entretiens.

L'enjeu de ces entretiens est très relatif, en effet, cela représente une carrière en 23 ou 25 ans, ce ne sont donc que 2 années gagnées sur la totalité !

Les enseignants qui ne seront pas d'accord avec les appréciations émises pourront faire une demande de révision auprès du recteur. Ces demandes de révisions donneront lieu à une CAPA.

Le SNUEP-FSU souhaite que le corps d'Inspection s'empare de la philosophie de l'entretien de carrière : ce n'est plus une inspection, mais bien un accompagnement professionnel, une réflexion commune sur les pratiques pédagogiques. Il est indispensable que les IEN renouent avec les enseignants dans une démarche de dialogue constructive et réciproque.

## Mise en place de la nouvelle carrière PPCR : coup de frein ?

Le PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) issu de longues périodes de concertations et de négociations avec les organisations syndicales vient d'être remis en cause par le premier ministre et son gouvernement malgré la parution des textes officiels en mai 2017. Non content d'avoir annoncé le gel du point d'indice, ils s'acharnent sur les fonctionnaires en voulant ralentir les mesures qui permettront une amélioration des carrières, bien en deçà de nos attentes mais qui a le mérite d'exister après plus de 15 ans de perte de pouvoir d'achat. Certaines mesures comme la transformation de certaines primes en point d'indices ont déjà pris effet et d'autres comme la refonte des grilles et la nouvelle évaluation vont être mise en place dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.

À cette date, chacun-e sera reclassé-e dans la nouvelle carrière : les PLP classe normale à échelon égal ; les hors-classe à l'échelon inférieur (voir les tableaux sur notre site [www.nice.snuep.fr](http://www.nice.snuep.fr)) ; dans tous les cas, l'ancienneté acquise dans l'ancien échelon conservée et pourra permettre d'accéder directement, le cas échéant, à l'échelon supérieur.

Les autres mesures s'échelonnent jusqu'en 2020, échéance déjà jugée lointaine par le SNUEP et les autres syndicats de la FSU. Le premier ministre a annoncé le report du deuxième transfert de primes en points prévu en janvier 2018 ! C'est inacceptable !



# Du côté du métier

## L'indemnité spéciale de sujétion

Mise en place à la rentrée 2015 cette indemnité est due aux PLP et enseignants d'EPS assurant un service d'au moins 6 heures en classe de Première et de Terminale (GT et pro) ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle (décret n° 2015-476). Elle est déclenchée par le/la chef-fe d'établissement qui ont tendance à l'oublier ! Il faut donc surveiller votre bulletin de salaire à partir d'octobre. Son montant est de 400 euros annuels payés en 10 fois.

Cette indemnité ne correspond pas à notre demande initiale d'alignement sur le système de pondération des enseignants de premières et terminales en lycées généraux et technologiques.

## ASH

Après 3 années denses en concertation, de nombreux textes législatifs ont vu le jour : nouvelles circulaires sur les Ulis et les Segpa, sur les nouvelles modalités de paiement des heures de synthèse et de coordination, sur la création d'une indemnité liée au 2CA-SH, sur la transformation du 2CA-SH en CAPPEI et nouvelle circulaire sur l'inclusion des élèves en situation de handicap.

## Références des textes

- ☛ Décret n°2017-169 du 10 février 2017 (JO du 12 février 2017)
- ☛ Arrêté du 10 février 2017 (JO du 12 février 2017)
- ☛ Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 (BOEN n°7 du 16 février 2017)

Le CAPPEI, certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, est le certificat qui remplacera, à compter du 1er septembre 2017, le 2CA-SH pour le second degré. Le CAPPEI a pour but de répondre aux besoins de l'école inclusive, c'est-à-dire au droit de chacun à être scolarisé dans les mêmes conditions que les autres élèves. Cette nouvelle certification sera accompagnée d'une formation de 400 heures : 300 heures la première année pour obtenir la certification, 100 heures complémentaires dans les 5 années qui suivent.

Pour plus d'infos, consultez notre site [nice.snuep.fr](http://nice.snuep.fr)

## Gel du point d'indice : inacceptable !

Gelée depuis 2010 la valeur du point d'indice a été réévaluée en juillet 2016 et janvier 2017 mais avec l'avènement de la République en marche les fonctionnaires qui coûteraient trop chers sont à nouveau sur la sellette. Leur pouvoir d'achat en berne depuis près de 15 ans ne va pas s'améliorer bien au contraire puisque la hausse de la CSG va entraîner une diminution de nos salaires.

Ce n'est pas demain la veille que les jeunes seront massivement attirés par notre métier. Pour rappel en 1980 un enseignant débutant percevait deux fois le smic aujourd'hui c'est seulement 1.25 fois



---

# SNUEP - fsu

Pour l'enseignement professionnel  
> Ne lâchons rien!

# Du côté des élections au C.A

## Elections au conseil d'administration des lycées et collèges.

Les élections au conseil d'administration se tiendront dans la semaine du 9 au 14 octobre. Le Conseil d'administration est une instance fondamentale pour la vie de l'établissement. Les personnels peuvent intervenir et disposer d'un pouvoir de décision et de contrôle sur l'organisation pédagogique et le budget notamment. Contrairement à ce que peuvent proclamer certaines organisations syndicales les plus graves atteintes aux statuts sont souvent décidées en conseil d'administration ! La plus fréquente concerne le départ décalé des élèves en stage.

Il est donc important de constituer, de voter et de faire voter pour des listes syndicales dont les mandats sont connus de tous

## Votez et faites voter SNUEP-FSU.



# Stage syndical et Calendrier

## Inscrivez-vous au stage syndical:

Le SNUEP FSU organise, en décembre, un stage syndical sur le statut des PLP et les mesures PPCR. Ce sera l'occasion de faire le point sur l'état de la mise en place de la réforme des grilles salariales et de l'évaluation.

Les modalités précises vous seront adressées par voie électronique. La demande d'autorisation d'absence doit être déposée un mois avant la date du stage.

Stage ouvert à tous.

Pour plus d'informations consultez notre site ou notre page Facebook.



## Journées d'action

Contre la précarité le 4 octobre

Grève unitaire dans la  
Fonction publique  
le 10 octobre



## STAGIAIRES

Pour être  
conseillé-es  
et défendu-es  
dans l'académie et  
au niveau national :  
syndiquez-vous au  
SNUEP-FSU

Bourse du Travail  
13 Avenue Amiral Collet  
83000 TOULON

tél : 06 79 44 06 81

courriel : [snuenice@gmail.com](mailto:snuenice@gmail.com)

site : [www.nice.snuiep.fr](http://www.nice.snuiep.fr)

: Snuép Nice Fsu

: @NICESNUEP



# SNUEP-fsu